

Loi utilisation sous-sol

Résultat de l'évaluation

Outil mis à disposition par l'Unité de développement durable du Département des infrastructures de l'État de Vaud. <http://www.vd.ch/durable>

Données concernant l'auteur de l'évaluation

Nom et prénom : Delisle Manon
Email : manon.delisle@fr.ch
Institution : : Etat FR
Département : : DAEC
Service : : SG-DAEC

Co-auteurs

Nom et prénom : Rywalski Annick
Institution : : Etat-FR
Département : : DSAS
Service : : SSP

Nom et prénom : Leu Martin
Institution : : Etat FR
Département : : DAEC
Service : : SG-DAEC

Nom et prénom : Schwab Marco
Institution : : Etat FR
Département : : DAEC
Service : : SeCA

Nom et prénom : Gremaud André
Institution : : Etat FR
Département : : DEE
Service : : SG-DEE

Nom et prénom : Descloux Martin
Institution : : Etat FR
Département : : DAEC
Service : : SEn

Informations sur le projet

Description : Loi sur l'utilisation du sous-sol LUSS
Comparaison avec: statut actuel de la législation
Espace temporel: 100 ans
Périmètre concerné: tout le canton, voire les secteurs cantonaux limitrophes

Effet levier Moyen

Domaines concernés :

Economie	Environnement	Société
Moyennement	Significativement	Moyennement

Commentaire général sur l'évaluation

Du point de vue de l'économie, la loi règle les conditions cadres et permet donc de réduire le risque entrepreneurial, même si le permis de recherche et la concession sont dorénavant dissociés. La loi exige la création d'une base de données géologiques, qui permettra de meilleures connaissances et donc de mieux cibler les ressources et de promouvoir la recherche et l'innovation. Ainsi, la loi renforce l'accès aux ressources du sous-sol, mais l'Etat en garde la propriété; selon la future exploitation, des revenus pourraient être générés. A noter toutefois qu'en cas de dégât majeur, la garantie ou l'assurance pourraient ne pas être suffisants.

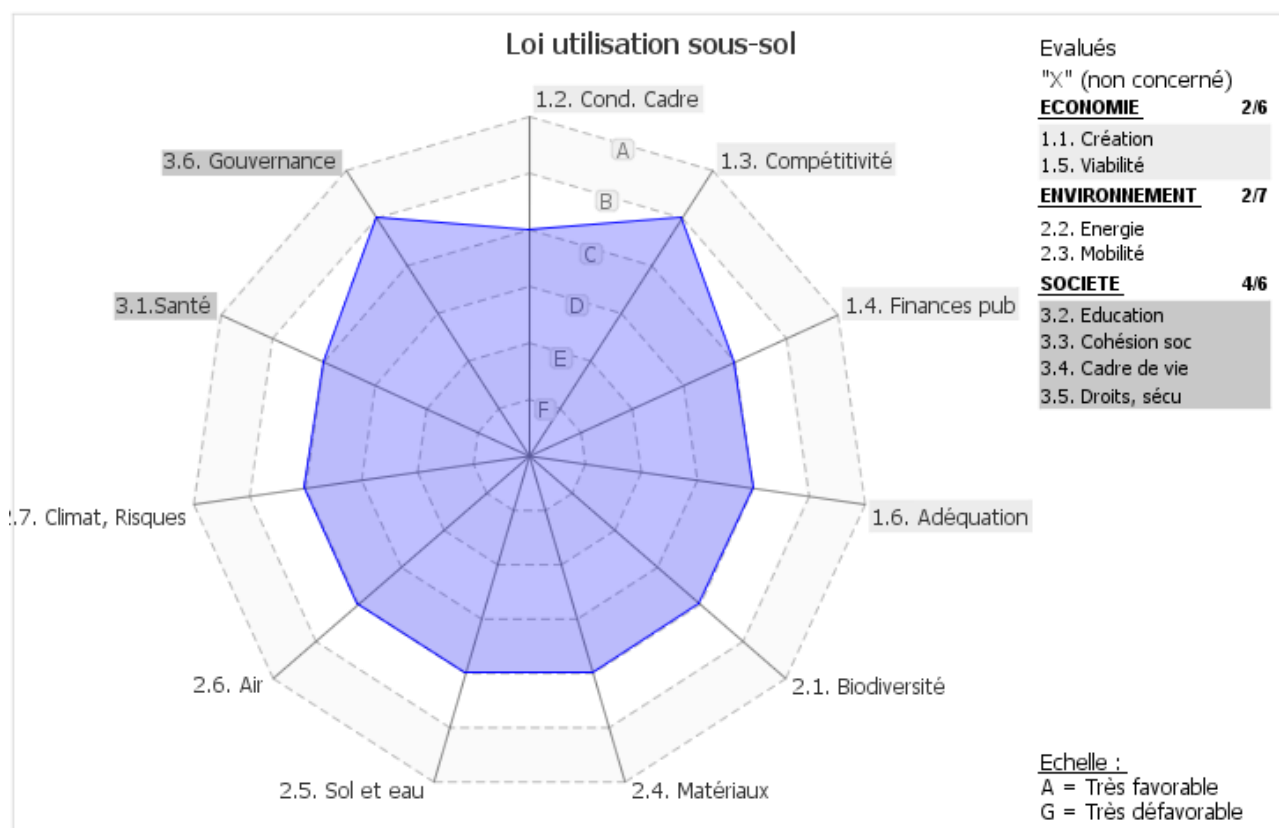
Du point de vue de l'environnement, il est avantageux que la loi distingue entre permis d'exploration et concession, l'octroi du premier n'obligeant pas forcément celui de la seconde. D'autre part, la loi introduit le principe de précaution [art. 19 al. 1 let. c danger non évaluable] et la pondération des intérêts [art. 20 intérêts publics prépondérants]. Le respect des procédures environnementales devrait être garanti, sous réserve des améliorations proposées ci-dessous.

Du point de vue de la société, le respect des procédures environnementales devrait permettre de diminuer les risques sanitaires par exemple liés à la pollution de l'eau. La loi permet explicitement aux communes de se déterminer sur les demandes de permis de recherche. D'autre part, la demande de concession est nouvellement mise à l'enquête. Il en résulte davantage de transparence et de possibilités de participation.

L'analyse a mis différentes possibilités d'amélioration en évidence:

- Intégrer une disposition dans la loi qui stipule que toute demande de permis et de concession doit être conforme aux dispositions environnementales.
- Spécifier dans la loi quels sont les intérêts publics prépondérants [art. 20].
- Ajouter un article "Conditions" dans la section 2 "Permis de recherche".
- Vérifier l'adéquation avec le Plan directeur cantonal dont le plan sectoriel de l'énergie.

Évaluation de chaque critère



Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné

Récapitulatif des critères

Economie	Environnement	Société
1.1. Création et distribution de richesses	2.1. Diversité biologique et espace naturel	3.1. Santé et prévention
1.2. Conditions cadre pour l'économie	2.2. Energie	3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles
1.3. Compétitivité de l'économie et innovation	2.3. Mobilité et territoire	3.3. Cohésion sociale
1.4. Finances publiques	2.4. Consommation de matériaux et recyclage	3.4. Cadre de vie et espace public
1.5. Faisabilité et viabilité du projet	2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau	3.5. Droits et sécurité
1.6. Conformité et adéquation aux besoins	2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur	3.6. Gouvernance, vie politique et associative

Economie

1.1. Création et distribution de richesses

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Création de valeur / Postes de travail / Productivité de l'activité économique / Différences de revenus / Diversification et répartition territoriale de l'activité économique / Retombées sur l'environnement économique local / Coût de la vie

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.2. Conditions cadre pour l'économie

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Accompagnement, conseil et appui à la création d'entreprises / Adéquation des infrastructures aux besoins de l'économie / Offre en crèches et parents de jours / Accès au marché international / Fiscalité / Offre de sites pour l'implantation d'entreprises / Respect de la non distorsion de la concurrence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Conditions cadres pour l'économie: la loi permet de réduire le risque entrepreneurial et renforce ainsi l'accès aux ressources du sous-sol. Cependant, elle dissocie la découverte d'une ressource de son exploitation permis de recherche et concession.

Respect de non distorsion de la concurrence: la loi ouvre la procédure à des tiers.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.3. Compétitivité de l'économie et innovation

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Capacité d'innovation / Recherche et développement / Qualification des employés / Systèmes de gestion / Accès à l'information

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Accès à l'information: la loi exige la création d'une base de données géologiques, qui permettra de meilleures connaissances et donc une promotion de la recherche et de l'innovation. Ces informations deviendront gratuites après 5 ans.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.4. Finances publiques

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Bilan financier et endettement des collectivités publiques / Justification du besoin d'argent public / Frais induits et risques de coûts différés pour la collectivité / Recettes fiscales provenant des personnes morales / Recettes fiscales provenant des personnes physiques / Capacité d'action de la collectivité publique / Collaborations régionales et suprarégionales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Revenu: l'Etat garde la propriété des ressources du sous-sol. Selon la future exploitation, des revenus pourraient être générés.

Risques de répercussions négatives : Risque de coûts différés: en cas de dégât majeur, la garantie ou l'assurance pourraient ne pas être suffisants.

Potentiel d'amélioration :

1.5. Faisabilité et viabilité du projet

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Investissements / Produits et charges d'exploitation / Renouvellement des infrastructures / Risque financier / Contraintes légales

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.6. Conformité et adéquation aux besoins

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Analyse des besoins - adéquation offre/demande / Adéquation avec le programme ou la stratégie concernés / Conformité avec le niveau de qualité souhaité / Exploitation optimale des potentiels / Gouvernance du projet

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Exploitation optimale des potentiels: grâce à une meilleure connaissance du sous-sol, il sera possible de mieux cibler les ressources.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Adéquation avec le Plan directeur cantonal dont le plan sectoriel de l'énergie: renforcer le lien.

Environnement

2.1. Diversité biologique et espace naturel

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Habitats des espèces rares et menacées / Habitats des espèces courantes / Surfaces proches de l'état naturel / Biodiversité de l'espace habité ou cultivé / Régulation des populations d'espèces sensibles

Commentaires :

Justification de l'évaluation : v. 2.5.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.2. Energie

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Consommation d'énergie des bâtiments / Consommation d'énergie des services et de l'industrie /
Consommation d'énergie grise / Production d'énergie renouvelable / Sources d'énergie locales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : v. 2.5.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.3. Mobilité et territoire

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Densification et revalorisation des centres des localités / Changement de mode de transport vers la
mobilité durable / Attractivité des transports publics / Attractivité de la mobilité douce / Intensité des
transports occasionnés par l'économie / Centralité des emplois et des services / Niveau de trafic dans les
agglomérations / Impacts du trafic aérien

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.4. Consommation de matériaux et recyclage

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Quantité de déchets / Utilisation de matériaux locaux et abondants / Utilisation de matériaux renouvelables
ou recyclés / Modularité, flexibilité, recyclabilité lors de la conception / Taux de recyclage des déchets non
organiques / Taux de recyclage des déchets organiques / Traitement des déchets spéciaux / Durée de vie
des produits

Commentaires :

Justification de l'évaluation : v. 2.5.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Apport de substances polluantes dans l'eau ou dans le sol / Apport de polluants microbiologiques dans
l'eau ou dans le sol / Apport de substances nutritives dans l'eau ou dans le sol / Consommation d'eau /

Quantité d'eaux usées / Surfaces construites / Imperméabilisation du sol

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Gestion qualité sol et eau:

La loi distingue entre permis d'exploration et concession, l'octroi du premier n'obligeant pas forcément celui de la seconde. D'autre part, la loi introduit le principe de précaution [art. 19 al. 1 let. c danger non évaluable] et la pondération des intérêts [art. 20 intérêts publics prépondérants].

Par contre, le projet de loi renvoie uniquement l'analyse de la conformité environnementale aux procédures d'aménagement du territoire [art. 12, 19 et 20].

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Procédure:

Intégrer une disposition dans la loi qui stipule que toute demande de permis et de concession doit être conforme aux dispositions environnementales.

Spécifier dans la loi quels sont les intérêts publics prépondérants [art. 20].

Ajouter un article "Conditions" dans la section 2 "Permis de recherche".

2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Emissions d'oxydes d'azote et de soufre (NOx, SO2) / Emissions des poussières fines (PM10) / Emissions d'ozone / Pollution sonore / Pollution électromagnétique, y compris pollution lumineuse / Pollution intérieure dans les lieux de vie et de travail / Polluants nauséabonds

Commentaires :

Justification de l'évaluation : v. 2.5.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.7. Changement climatique et risques

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Emissions de gaz à effet de serre / Energie de provenance nucléaire / Risques de catastrophes naturelles / Risques d'accidents majeurs

Commentaires :

Justification de l'évaluation : v. 2.5.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

Société

3.1. Santé et prévention

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Promotion de la santé et prévention / Qualité et accessibilité des prestations de soins / Coûts de la santé /

Lutte contre les maladies / Prise en charge médico-psychosociale / Accidents de trafic, de ménage et professionnels / Activités sportives propices à la santé / Etablissements médicosociaux

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Santé: le respect des procédures environnementales devrait permettre de diminuer les risques sanitaires par exemple liés à la pollution de l'eau. Voir critère environnement 2.5.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Formation dans le domaine de l'école obligatoire / Formation dans le domaine de l'école postobligatoire / Orientation professionnelle / Encouragement de la culture / Offre culturelle / Offre sportive / Offre de loisirs

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.3. Cohésion sociale

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Lutte contre la pauvreté / Insertion et réinsertion dans le monde du travail / Intégration des étrangers / Intégration des individus marginalisés dans la société / Intégration des personnes en situation d'handicap / Intégration des personnes âgées / Mixité sociale

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.4. Cadre de vie et espace public

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Cadre de vie / Qualité de l'espace public / Identité des sites / Appropriation de l'espace par les habitants et la communauté / Revalorisation des paysages culturels / Revalorisation des paysages naturels / Protection du patrimoine / Espaces de détente de proximité / Vitalité culturelle et sociale dans les centres / Développement socioculturel local et régional

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.5. Droits et sécurité

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Egalité des chances / Egalité entre hommes et femmes / Stabilité sociale / Sentiment de sécurité de la population / Services d'urgence

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.6. Gouvernance, vie politique et associative

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Acceptabilité du projet / Participation des acteurs dans les décisions / Vie politique et associative / Structures d'organisation plus efficaces

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Participation: la loi permet explicitement aux communes de se déterminer sur les demandes de permis de recherche. D'autre part, la demande de concession est nouvellement mise à l'enquête. Il en résulte davantage de transparence.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :